




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 8 / 0 6 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 8 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7127

### 1 Intitulé du projet

Reconstruction et déconstruction de l'externat du lycée agricole Luçon Pétré

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

REGION PAYS DE LA LOIRE

Raison sociale

N° SIRET

2 3 4 4 0 0 0 3 4 0 0 0 2 6

Type de société (SA, SCI...)

Administration publique générale

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

MORANÇAIS

Prénom(s)

CHRISTELLE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 a)	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'environnement ou une emprise au sol au sens de l'article R420-1 du même code supérieure ou égale à 10000 m <sup>2</sup> .

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans l'emprise du lycée agricole de Luçon Pétré en partie centrale de la zone déjà aménagée. Il prévoit :

- la reconstruction de l'externat (salles de cours, CDI, locaux équipes éducatives, administration, infirmerie, locaux agents logistique/maintenance),
- la reconstruction de la halle paysagère qui fera aussi l'objet d'une extension (vestiaires élèves et professeurs),
- la réalisation d'un pare vue au droit du bâtiment restauration,
- l'aménagement de coursives protégées entre les bâtiments Externat, Vestiaires et Restauration,
- la démolition et le désamiantage de 3 bâtiments existants (bâtiment G0 l'infirmerie, H0 l'externat actuel et K0 l'ancien internat).

Ces aménagements s'accompagneront dans les zones concernées d'une réorganisation des circulations piétonnes et véhicules. Le projet prévoit également une rénovation de l'ouvrage d'épuration et de la lagune de finition existants.

Les surfaces des bâtiments H0 et K0 démolis deviendront des espaces verts. L'espace libéré par le bâtiment G0 deviendra une place centrale et sera planté d'arbres de haute tige.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'intègre dans le schéma directeur engagé depuis 2002 par la Région Pays de la Loire pour l'amélioration pédagogique et environnementale du site de lycée agricole de Luçon Pétré. Ce schéma directeur a déjà conduit à la construction d'une chaufferie biomasse en 2012, à la construction d'un nouvel internat et de serres agricoles en 2013 en partie Est et Sud du site.

Le projet retenu par la Région Pays de la Loire a pour objectif :

- de recentrer le nouvel externat au cœur de l'établissement et du site,
- de proposer des locaux adaptés aux besoins pédagogiques actuels,
- de permettre aux nouveaux bâtiments d'atteindre des performances énergétiques en adéquation avec les normes actuelles,
- de rénover l'ouvrage d'épuration actuel,
- d'améliorer la gestion des circulations et des eaux de ruissellement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comportera

- des travaux préparatoires pour la voie d'accès (démolition de surfaces en enrobé et béton, décapage de terre végétale, terrassement)
- travaux de terrassement pour la plateforme du nouveau bâtiment et extension halle paysagère)
- travaux de terrassement pour la voirie
- réalisation des tranchées et pose des canalisations
- coulée du béton fondation, dalle et planchers
- pose de poutres en lamellé collé, façades à ossature bois, toiture bac acier

Une fois le nouvel externat construit et occupé, les bâtiments existants seront démolis. La phase démolition comportera :

- des opérations de désamiantage selon les rapports de repérage amiante (par entreprises disposant des certifications requises) dans le respect des normes en vigueur (protections collectives et individuelles, vérification du confinement des zones de travail, gestion des déchets amiantés, mesures d'empoussièrement, contrôles après travaux..)
- des opérations de déplombage selon les rapports de repérage
- la neutralisation et déconnexion des réseaux
- la démolition à proprement dit avec tri à la source et objectif de valorisation de 70 % des déchets de chantier en masse
- le remblaiement et remise en état du terrain.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation est celle en lien avec le fonctionnement habituel d'un lycée avec internat. L'exploitation du lycée après le projet restera identique à celle en vigueur à l'heure actuelle.

L'exploitation induit :

- la gestion d'une chaufferie biomasse existante,
- la gestion d'un restaurant scolaire existant,
- la gestion d'un ouvrage d'épuration existant qui sera rénové pour le traitement des eaux usées du lycée.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la nomenclature IOTA et relève du régime de la déclaration au titre des rubriques

- 2.1.5.0-2° "rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles sur le sol et sous-sol la surface totale du projet étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha"

\*Infiltration des eaux pluviales surface bassin versant collecté 8,9 ha

- 2.1.1.0-2° "Installation d'assainissement non collectif destiné à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure à 12 kg de DBO5 mais inférieure ou égale à 600 kg/j"

\* Rénovation de l'ouvrage d'épuration mise en place de lits plantés de roseaux capacité 18 kg/j de DBO5

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher créée	4103 m <sup>2</sup>
Surface de plancher supprimée	7003 m <sup>2</sup>
Surface totale :	11106 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI de l'ex territoire Com. com. de Sainte Hermine dont la procédure a été poursuivie par la Com. com Sud Vendée littoral, terrain en zone Aet autorise les constructions établissements d'enseignement

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au plus près à environ 470 m de la ZNIEFF du complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un APB la plus proche, à savoir "les coteaux calcaires de Chaillé-les-Marais", est située à un peu plus de 10 km au sud du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ban de la commune de Sainte-Gemme-la-Plaine n'est pas intégré au périmètre du Parc Naturel Régional du Marais poitevin. Le site est distant des limites du parc d'un peu plus de 1 km. Le projet est situé à un peu plus de 5 km au Nord de la réserve naturelle régionale du Marais de la Vacherie et à 12 km au Nord Nord-est de la réserve naturelle nationale de St Denis du Payré.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La route départementale 137 bordant le site du lycée agricole de Luçon Pétré est intégré dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routière de l'état dans le département de la Vendée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une pré-localisation des zones humides sur le ban de la commune de Sainte-Gemme-la-Plaine a été réalisée dans les cadre du SAGE de la Sèvre Niortaise Marais poitevin. Les zones humides les plus proches du projet sont celles associées au marais poitevin et distantes du projet d'environ 600 m.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Sainte-Gemme-la-Plaine n'est couverte ni par un PPRT ni par un plan de prévention des risques naturels approuvé. Elle a été intégrée dans l'étude d'aléas du Sud Est Vendée engagée en 2018 qui aboutira à terme à la révision des PPRI existants.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sainte-Gemmes -la-Plaine est située dans le bassin versant de la Sèvre Niortaise qui a été classée en zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au plus près à 650 m du site Natura 2000 Marais Poitevin FR5200659.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lycée agricole est alimenté en eau potable depuis le réseau communal. La consommation annuelle esn eau potable a été de 3815 m <sup>3</sup> en 2022.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais induits par le projet représenteront un volume total de 7550 m <sup>3</sup> qui seront réutilisés en totalité en remblais sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lycée agricole est raccordé au réseau d'alimentation en eau potable de la commune. Concernant l'assainissement, le lycée dispose d'un ouvrage assainissement non collectif qui fera l'objet d'une rénovation. L'ouvrage actuel (mis en service en 1965, réaménagé en 1987) un lit bactérien avec lagune de finition sera remplacé par deux étages de filtres plantés de roseaux. La capacité de traitement de 317 équivalents habitants et 19 kg/j de DBO5 passera à 300 équivalents habitants et 18 kg/j de DBO5
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'intègre au centre du site du lycée agricole existant et n'entraînera aucune destruction, dégradation ou perturbation de zones naturelles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'intègre au centre du site du lycée agricole existant et n'entraînera aucune destruction ni dégradation d'un habitat ou d'une espèce inscrite au FSD du site Natura 2000 du Marais poitevin.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'intègre au centre du site du lycée agricole existant, il ne conduira à aucune consommation d'espaces naturels, ni forestiers, ni agricoles.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du lycée implique un trafic de véhicules légers (déplacement personnels et lycéens) et de camions en lien avec la restauration scolaire, l'approvisionnement de la chaudière biomasse et l'évacuation des déchets. Le trafic actuel journalier s'établit à 150 VL, 4 cars et 2 PL Le projet dédié à la reconstruction de l'externat induira une augmentation du trafic PL uniquement pendant la phase chantier. La capacité d'accueil du lycée ne sera pas modifiée par le projet.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lycée est concerné par le risque d'exposition au bruit lié au trafic sur la RD137. Ces éléments sont pris en compte dans la conception du nouvel externat (isolement acoustique des façades).	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lycée agricole dispose pour le chauffage de ses bâtiments d'une chaudière à biomasse de 720 kW et une chaudière fioul de 300 kW.. Ces installations font l'objet d'un contrpôle annuel. En 2023 les rejets en NOx étaient de 40 ppm pour la chaudière bois et de 69 ppm pour celle au fioul. Le projet n'induit aucune modification de ces installations.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine d'un rejet d'eaux usées sanitaires qui seront gérées par l'ouvrage d'assainissement présent sur le site et qui fera l'objet d'une rénovation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'intègre au centre du site du lycée agricole existant, il n'engendrera aucune modification sur les activités humaines présentes dans l'environnement du lycée agricole.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Cartographie pour le point 5 "Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Notice hydraulique gestion des eaux de ruissellement phase APD	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Notice environnementale APD	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

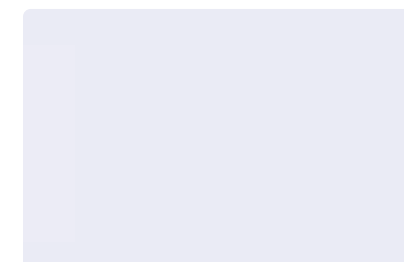
Nom \_\_\_\_\_ Signé électroniquement, le 27/06/2023  
A NANTES (44966), FR

Prénom \_\_\_\_\_ Pour la Présidente du Conseil régional  
Et par la délégation  
La Directrice du Patrimoine immobilier.

Qualité du signataire \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_

Fait le  /  /



Signature du (des) demandeur(s)